

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

---

## PLAN LOCAL D'URBANISME

---

### LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE LISTE DES BOIS ET FORETS SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER

---

#### **MODE D'EMPLOI**

En consultant le plan des servitudes d'utilité publique, si votre terrain est concerné, vous relevez la référence de cette servitude.

Vous vous reportez à la fiche ci-après qui vous fournit, à titre indicatif et sous réserve de consultation du service intéressé, des indications sur cette servitude.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

## FICHE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

CODE	TYPE DE SERVITUDE	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORIGINE DE LA SERVITUDE	ORGANISME GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE
AC <sub>1</sub>	<p>Servitudes relatives à la conservation du patrimoine</p> <p>Patrimoine culturel Monuments historiques.</p>	<p>Immeubles classés et inscrits au titre des monuments historiques en application des articles L.621-1 et suivants du code du patrimoine</p> <p>Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 02 mai 1930 conformément à l'article L.642-9 du code du patrimoine</p> <p>Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits en application des articles L.621-30 à L.621-32 du code de l'urbanisme</p>	<p>Église Notre-Dame, classée monuments historiques le 30/09/1994 sur la commune d'AUBENTON</p> <p>Manoir : façades et toitures du bâtiment sur rue et de l'aile en retour à l'exclusion de la tour d'escalier et de l'auvent arrière, inscrit à l'inventaire des monuments historique le 29/12/1978 sur la commune d'AUBENTON</p> <p>Ancienne ferme de l'abbaye Prémontré de Bucilly comprenant tous les bâtiments (poterie, granges, bâtiments agricoles, anciennes habitations), façades et toitures, charpentes et cave, inscrite à l'inventaire des monuments historiques le 02/11/2009 sur la commune de BUCILLY</p> <p>Tour Florentine, classée monuments historiques le 06/11/1995 sur la commune de BUIRE</p> <p>Église fortifiée Saint-Martin, inscrite à l'inventaire des monuments historiques le 09/07/1987 sur la commune de JEANTES</p> <p>Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, inscrite à l'inventaire des monuments historiques le 14/06/1989 sur la commune de LA HERIE</p>	<p>Ministère de la Culture et de la Communication</p> <p>Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aisne</p> <p>1 rue Saint Martin 02000 LAON</p>

			<p>Église Saint-Rémi, inscrite à l'inventaire des monuments historiques le 14/06/1989 sur la commune de LOGNY-LES-AUBENTON</p> <p>L'oppidum de Mondrepuis, inscrit en totalité à l'inventaire des monuments historiques le 23/05/2014 sur la commune de MONDREPUIS</p> <p>Ferme d'élevage, 12 rue de l'église, façades et toitures du logis, portail d'entrée et grange en totalité, inscrite à l'inventaire des monuments historiques le 29/09/1992 sur la commune de OHIS</p> <p>Église Saint-Cyr-et-Sainte-Juliette façade occidentale, inscrite à l'inventaire des monuments historiques le 24/10/1927 sur la commune d'ORIGNY-EN-THIERACHE</p> <p>Église abbatiale (ancienne abbaye bénédictine), inscrite à l'inventaire des monuments historiques en 1889 sur la commune de SAINT-MICHEL</p> <p>L'ensemble abbatial en totalité comprenant : l'église abbatiale, les bâtiments claustraux, l'enclos monastique du XVIIIème siècle, tous les murs de clôture et sols, le parvis et l'emmanchement de l'église, le réseau hydraulique (le réservoir pédiluve, le passage de la galerie et la salle souterraine, le bâtiment de la Persévérance et le petit pavillon d'angle qui lui est accolé et le Logis des Hôtes, inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 28/02/2014 sur la commune de SAINT-MICHEL</p> <p>Maison du Prévot, inscrite à l'inventaire des monuments historiques le 24/08/2004 sur la commune de SAINT-MICHEL</p> <p>Mausolée Savart, classé monuments historiques le 17/08/2001 sur la commune de SAINT-MICHEL</p>	
--	--	--	--	--

			Église fortifiée Saint-Martin, inscrite à l'inventaire des monuments historiques le 14/06/1989 sur la commune de WIMY	
--	--	--	---	--

<p><b>A<sub>4</sub></b></p>	<p>Servitudes relatives à la conservation du patrimoine</p> <p>Patrimoine naturel Eaux</p>	<p>Servitudes prévues aux articles L.215-4 du code de l'environnement ainsi qu'à l'article L.151-37-1 du code rural et de la pêche maritime y compris les servitudes instituées en application du décret n°59-96 du 7 janvier 1959 validées dans les conditions prévues au IV de l'article L.211-7 du code de l'environnement</p>	<p>Arrêté du 21/10/1982 : sur les berges et dans le lit du Ton</p> <p>Arrêté du 21/10/1982 : sur les berges et dans le lit de l'Oise</p> <p>Arrêté du 21/10/1982 : sur les berges et dans le lit du Gland</p> <p>Arrêté du 21/10/1982 : sur les berges et dans le lit de la Brune</p>	<p>Direction Départementale des Territoires</p> <p>Service Environnement</p> <p>50 Boulevard de Lyon 02011 Laon Cedex</p>
-----------------------------	--	---	---	---

<p><b>AS<sub>1</sub></b></p>	<p>Servitudes relatives à la conservation du patrimoine</p> <p>Patrimoine naturel Eaux</p>	<p>Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu des articles L.1231-2 et R.1321-13 du code de la santé publique</p>	<p>Arrêté préfectoral du 05/03/2014 Périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages en eau potable de la commune d'AUBENTON répertoriés au BRGM sous l'indice 0065-3X-0087</p> <p>Arrêté préfectoral du 04/12/2008 Périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages en eau potable de la commune de BUCILLY répertoriés au BRGM sous l'indice 0051-3X-0002</p> <p>Arrêté préfectoral du 22/05/1989 Périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages en eau potable de la commune d'EPARCY répertoriés au BRGM sous l'indice 0051-3X-0061</p> <p>Arrêté préfectoral du 22/05/1989 Périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages en eau potable de la commune d'EPARCY répertoriés au BRGM sous l'indice 0051-3X-0062</p> <p>Arrêté préfectoral du 22/05/1989 Périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages en eau potable de la commune d'EPARCY répertoriés au BRGM sous l'indice 0051-3X-0063</p> <p>Arrêté préfectoral du 02/05/2011 Périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages en eau potable de la commune de LA HERIE répertoriés au BRGM sous l'indice 0051-6X-0048</p> <p>Arrêté préfectoral du 05/05/2010 Périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages en eau potable de la commune de LA</p>	<p>Agence Régionale de Santé Délégation de l'Aisne 28 rue Fernand Christ 02011 LAON Cédex</p>
------------------------------	--	---	---	---

		<p>HERIE répertoriés au BRGM sous l'indice 0051-5X-0114</p> <p>Arrêté préfectoral du 02/10/2000 Périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages en eau potable de la commune d'ORIGNY-EN-THIERACHE répertoriés au BRGM sous l'indice 0051-5X-0022</p> <p>Arrêté préfectoral du 02/10/2000 Périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages en eau potable de la commune d'ORIGNY-EN-THIERACHE répertoriés au BRGM sous l'indice 0051-5X-0023</p> <p>Arrêté préfectoral du 02/10/2000 Périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages en eau potable de la commune d'ORIGNY-EN-THIERACHE répertoriés au BRGM sous l'indice 0051-5X-0026</p> <p>Arrêté préfectoral du 05/05/2010 Périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages en eau potable de la commune d'ORIGNY-EN-THIERACHE répertoriés au BRGM sous l'indice 0051-5X-0030</p> <p>Arrêté préfectoral du 05/05/2010 Périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages en eau potable de la commune d'ORIGNY-EN-THIERACHE répertoriés au BRGM sous l'indice 0051-5X-0029</p> <p>Arrêté préfectoral du 05/05/2010 Périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages en eau potable de la commune d'ORIGNY-EN-THIERACHE répertoriés au BRGM sous l'indice 0051-5X-0030</p>	
--	--	---	--

I <sub>3</sub>	<p>Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements.</p> <p>Energie. Gaz</p>	<p>Servitudes applicables aux ouvrages de distribution de gaz instituées en application des articles L.433-5 à L.433-11 du code de l'énergie</p>	<p>- canalisation: TAISNIERES-SUR-HON-AUBENTON (LORRAINE1) diamètre : 600mm bande de servitude : 10m Zone SUP 1: 245m Zone SUP 2: 5m Zone SUP 3: 5m arrêté du : 16/05/1967</p> <p>- canalisation : TAISNIERES-SUR-HON-AUBENTON (LORRAINE 2) diamètre : 550mm bande de servitude : 10m Zone SUP 1: 220m Zone SUP 2: 5m Zone SUP 3: 5m arrêté du : 22/03/1979</p> <p>- canalisation : TAISNIERES-SUR-HON-CHEPPY (MARCHES NORD EST) diamètre : 1000mm bande de servitude : 20m Zone SUP 1: 475m Zone SUP 2: 5m Zone SUP 3: 5m arrêté du : 15/02/1999</p> <p>- canalisation : AUBENTON-DIEPPE-DOUAUMONT (LORRAINE 1) diamètre : 550mm bande de servitude : 10m Zone SUP 1: 235m Zone SUP 2: 5m Zone SUP 3: 5m arrêté du : 16/06/1968</p>	<p>Monsieur le chef du Groupe Gazier département réseau Est ZI Boulevard de la République BP 34</p> <p>62232 ANNEZIN</p>
----------------	---	--	--	--

- canalisation : AUBENTON-DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT (ART LORRAINE2)  
diamètre : 500mm  
bande de servitude : 10m  
Zone SUP 1: 195m  
Zone SUP 2: 5m  
Zone SUP 3: 5m  
arrêté du : 22/03/1979

canalisation : AUBENTON-CERNAY-LES-REIMS (ART CHAMPAGNE)  
diamètre : 450mm  
bande de servitude : 8m  
Zone SUP 1: 165m  
Zone SUP 2: 5m  
Zone SUP 3: 5m  
arrêté du : 17/08/1973

canalisation : OHIS-VERVINS  
diamètre : 100mm  
bande de servitude : 5m  
Zone SUP 1: 25m  
Zone SUP 2: 5m  
Zone SUP 3: 5m  
arrêté du : 17/08/1973

- canalisation : antenne BUCILLY-HIRSON (DP)  
diamètre : 100mm  
bande de servitude : 5m  
Zone SUP 1: 25m  
Zone SUP 2: 5m  
Zone SUP 3: 5m

- canalisation : antenne WIMY-EFFRY (CI)  
diamètre : 80mm  
bande de servitude : 5m  
Zone SUP 1: 15m  
Zone SUP 2: 5m

			<p>Zone SUP 3: 5m - canalisation : antenne WIMY-EFFRY (CI) diamètre : 50mm bande de servitude : 5m Zone SUP 1: 15m Zone SUP 2: 5m Zone SUP 3: 5m</p> <p>- canalisation : antenne BUCILLY-HIRSON (DP) diamètre : 100mm bande de servitude : 5m Zone SUP 1: 25m Zone SUP 2: 5m Zone SUP 3: 5m</p> <p>- canalisation : antenne LOGNY-LES-AUBENTON- LOGNY-LES-AUBENTON (DP) diamètre : 150mm bande de servitude : 6m Zone SUP 1: 25m Zone SUP 2: 5m Zone SUP 3: 5m</p> <p>- canalisation : antenne OHIS-ORIGNY-EN- THIERACHE diamètre : 100mm bande de servitude : 5m Zone SUP 1: 255m Zone SUP 2: 5m Zone SUP 3: 5m</p> <p>- canalisation : antenne WIMY-EFFRY diamètre : 80mm bande de servitude : 5m Zone SUP 1: 15m Zone SUP 2: 5m Zone SUP 3: 5m</p>	
--	--	--	---	--

			<p>Installation annexe : EMP-C-020310 Zone SUP 1: 150m Zone SUP 2: 6m Zone SUP 3: 6m</p> <p>Installation annexe : EMP-G-21148 Zone SUP 1: 35m Zone SUP 2: 6m Zone SUP 3: 6m</p> <p>Installation annexe : EMP-F-021300 Zone SUP 1: 35m Zone SUP 2: 6m Zone SUP 3: 6m</p> <p>Installation annexe : EMP-F-022751 Zone SUP 1: 35m Zone SUP 2: 6m Zone SUP 3: 6m</p> <p>Installation annexe : EMP-F-023811 Zone SUP 1: 35m Zone SUP 2: 6m Zone SUP 3: 6m</p> <p>Installation annexe : EMP-F-023810 Zone SUP 1: 35m Zone SUP 2: 6m Zone SUP 3: 6m</p> <p>Installation annexe : EMP-F-024351 Zone SUP 1: 35m Zone SUP 2: 6m Zone SUP 3: 6m</p> <p>Installation annexe : EMP-F-025670 Zone SUP 1: 35m Zone SUP 2: 6m Zone SUP 3: 6m</p>	
--	--	--	---	--

			Installation annexe : EMP-F-028330 Zone SUP 1: 35m Zone SUP 2: 6m Zone SUP 3: 6m	
--	--	--	---	--

I <sub>4</sub>	<p>Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements.</p> <p>Energie. Electricité</p>	<p>Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application des articles L.323-3 à L.323-10 du code de l'énergie</p>	<p>- ligne EDF LA CAPELLE-LONNY n°1 (400kv) - ligne EDF BUIRE-PONT-SUR-SAMBRE n°1 et BEAUTOR -CAPELLE n°1 (2X225kv)  - ligne EDF LA CAPELLE-LONNY n°2 et LA CAPELLE n°3 (2X400kv)  ligne EDF BUIRE-PONT-SUR-SAMBRE n°1 (225kv)  ligne EDF BEAUTOR-CAPELLE n°1 (225kv)  ligne EDF BUIRE-LISLET n°1 (90kv)  ligne EDF BUIRE-PIQUAGE AYVEL n°1 (225kv)  ligne EDF BUIRE-LIART n°1 (63kv)  ligne EDF BUIRE-HIRSON n°1 et BuiRE-HIRSON n°2 (2X63kv)  ligne EDF BUIRE-FOURMIES n°1 (63kv)  ligne EDF BUIRE-MARLE n°1 (63kv)  ligne EDF LONNY-MASTAING n°2 et LONNY-MASTAING n°3(400kv)  Poste RTE HIRSON (63kv)  Poste RTE BUIRE (225kv)</p>	<p>RTE 62 rue Louis Delos TSA 71012 59709 MARCQ EN BAROEUL CEDEX</p>
----------------	---	--	--	--

INT <sub>2</sub>	<p>Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques</p> <p>Salubrité publique</p>	<p>Servitudes au voisinage des cimetières militaires en application des articles L.2223-5 et R.2223-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'article R.425-13 du code de</p>	<p>- le Cimetière Français et le Cimetière Allemand sur la commune de Hirson  - le Cimetière Français sur la commune d'Effry</p>	<p>Ministère des Armées DPMA/SDMAE/SGA A l'attention de Mme Chanson 60 boulevard du Général Martial Valin</p>
------------------	---	--	--	---

	Cimetières	l'urbanisme		Parcelle Victor CS 21623 75509 PARIS CEDEX 15  Volksbund Deutsche Kriegsgraverfursonrge 9 rue du Pré Chaudron B.P. 75123 57074 METZ CEDEX 03
--	------------	-------------	--	--

<b>PT<sub>1</sub></b>	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements.  Communications électroniques	Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques instituées en application des articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du code des postes et télécommunications électroniques	Décret du 09/01/2002 : station hertzienne de HIRSON CHEMIN RURAL DIT DE LA TOUR DTRN  Décret du 22/10/1968 : station hertzienne de HIRSON CHAMPS ELYSEES et abrogé par l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance le 18 mars 2021.  Décret du 20/03/1974 : station hertzienne de HIRSON LANDOUZY et abrogé par l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance le 18 mars 2021.	M. le préfet de la zone de défense nord S.Z.T.I 27 RUE Jacquemars Giélée 59000 LILLE Cedex
-----------------------	--	---	--	---

<b>PT<sub>2</sub></b>	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements.  Communications électroniques	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26 du code des postes et des communications électroniques	Décret du 12/12/1989 liaison hertzienne de GUISE/HIRSON et abrogé par l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance le 1 <sup>er</sup> mars 2021.  Décret du 16/01/2002 liaison hertzienne de BUIRONFOSSE château d'EAU LE BOUJON/HIROSN TOUR DTRN	M. le préfet de la zone de défense nord S.Z.T.I 27 RUE Jacquemars Giélée
-----------------------	--	--	---	--

			<p>Décret du 20/03/1974 liaison hertzienne de GROUGIS/HIRSON LANDOUZY et abrogé par l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance le 18 mars 2021.</p> <p>Décret du 12/12/1989 station hertzienne de HIRSON et abrogé par l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance le 1<sup>er</sup> mars 2021.</p> <p>Décret du 16/01/2002 station hertzienne de HIRSON CHEMIN RURAL DIT DE LA TOUR DTRN</p> <p>Décret du 03/10/1969 station hertzienne de HIRSON CHAMPS ELYSEES et abrogé par l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance le 18 mars 2021.</p> <p>Décret du 20/03/1974 station hertzienne de HIRSON LANDOUZY et abrogé par l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance le 18 mars 2021.</p>	<p>59000 LILLE Cedex</p> <p>France Telecom UPR NE/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP88007 21080 DIJON Cedex 9</p>
--	--	--	--	---

<b>PT<sub>3</sub></b>	<p>Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements.</p> <p>Communications électroniques</p>	<p>Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application des articles L.45-9 et L.48 du code des postes et des communications électroniques</p>	<p>Ligne France Telecom implantée en terrain privé sur les communes d'AUBENTON, BESMONT, EPARCY, IVIERS, LA HERIE, LANDOUZY-LA-VILLE, LEUZE, MARIGNY, NEUVE-MAISON, OHIS, ORIGNY-EN-THIERACHE, SAINT-MICHEL, WATIGNY</p>	<p>France Telecom UPR NE/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP88007 21080 DIJON Cedex 9</p>
-----------------------	---	--	--	--

<b>T<sub>1</sub></b>	<p>Servitude relative à l'utilisation de certaines ressources et équipements</p> <p>Communications Transport ferroviaire ou guidé</p>	<p>Servitudes instituées en application des articles L.2231-1 à L.2231-9 du code des transports</p> <p>Servitudes de visibilité sur les voies publiques instituées en application de l'article L.114-6 du code de la voirie routière</p>	<p>- Ligne n°212000 d'Hirson à Amagne-Lucquy</p> <p>- Ligne n°229000 de la Plaine à Hirson et Anor</p> <p>- Ligne n°267000 de Fives à Hirson</p> <p>- Ligne n°238000 de Busigny à Hirson (uniquement sur la communes d'Hirson)</p>	<p>SNCF délégation territoriale de l'immobilier Nord</p> <p>Tour de Lille – 5eme étage 59777 EURALILLE</p>
<b>T<sub>7</sub></b>	<p>Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements.</p> <p>Communications Circulation aérienne</p>	<p>Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement en application de l'article L.6352-1 du code des transports</p>	<p>Autorisation spéciale délivrée par arrêté ministériel après avis de la commission centrale des services aéronautiques (ex :installation exemptée de permis de construire)</p> <p>Arrêté du 25 juillet 1990</p>	<p>Aviation civile Aéroport de Beauvais-Tille 60000 BEAUVAIS</p>
<b>PM<sub>1</sub></b>	<p>Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques</p> <p>Sécurité publique</p>	<p>Plans de prévention des risques naturels prévisibles établis en application de l'article L.562-1 du code de l'environnement</p>	<p>Arrêté préfectoral du 9 juillet 2010 Plan de prévention des risques inondations (PPRI) de la vallée de l'Oise dans sa partie amont entre Bernot et Logny-les-Aubenton</p> <p>Arrêté préfectoral du 27 janvier 2015 Plan de prévention des risques inondations et coulées de boues (PPRICB) de la vallée de l'Oise entre Aisonville &amp; Bernoville et Mondrepuis</p> <p>Arrêté préfectoral du 5 décembre 2011 Plan de prévention des risques inondations et coulées de boues (PPRICB) de Landouzy-la-Cour et Landouzy-la-Ville</p>	<p>Direction Départementale des Territoires Service Environnement 50 Boulevard de Lyon 02011 Laon Cedex</p>

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

### LISTE DES BOIS ET FORETS SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER

REFERENCE JURIDIQUE	ORIGINE	ORGANISME GESTIONNAIRE
Code Forestier	<p>Forêt domaniale de la Haye d'AUBENTON</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 318ha 59a 20a sur la commune d'AUBENTON</li></ul> <p>Forêt domaniale de la Haye d'AUBENTON</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 318ha 59a 20a sur la commune d'AUBENTON</li><li>• 201ha 45a 29a sur la commune de BEAUME</li><li>• 408ha 94a 53ca sur la commune de BESMONT</li></ul> <p>Forêt domaniale de SAINT-MICHEL</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 4ha 31a 75ca sur la commune de HIRSON</li><li>• 1908ha 30a 76ca sur la commune de SAINT-MICHEL</li><li>• 1027ha 66a 23ca sur la commune de WATIGNY</li></ul> <p>Forêt communale de SAINT-MICHEL</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 315ha 93a 00ca sur la commune de SAINT-MICHEL</li></ul>	Office National des Forêts Direction régionale de Picardie BP 41 60321 COMPIEGNE Cedex

	<p>Forêt communale d'HIRSON</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 502ha 41a 67ca sur la commune de HIRSON</li></ul> <p>Forêt communale de LOGNY-LES-AUBENTON</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 18ha 06a 00ca sur la commune de LOGNY-LES-AUBENTON</li></ul> <p>Forêt de MONT-SAINT-JEAN</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 31ha 92a 93ca sur la commune de MONT-SAINT-JEAN</li></ul> <p>Forêt communale de NEUVE-MAISON</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 39ha 28a 00ca sur la commune de NEUVE-MAISON</li></ul>	
--	---	--